

Délégation

de signature en cas d'absence ou d'empêchement
de la déléguée régionale au responsable de leur délégation

DEC111070DR20

*Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale
au responsable de leur délégation*

La déléguée régionale

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n°010017DR20 du 23 août 2001 nommant Mme Brigitte PAPIN chargée des affaires générales de la Côte d'Azur ;

Décide

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 26/04/2011

Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT